

HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 13 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. The portion of the old Alaska Highway, Plan 40861 CLSR, 19296 LTO lying easterly of monument H1498 shown on the said plan and southerly of Block 4, Plan 43170 CLSR, 22370 LTO to the southeasterly extension of the said Block 4 and northerly of the boundary of the Alaska Highway, Plan 56901 CLSR, 34791 LTO, is hereby closed and declared to no longer be highway.

Dated at Whitehorse, Yukon, this 9th July 2003.

Commissioner of Yukon

LOI SUR LA VOIRIE

Le Commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 13 de la *Loi sur la voirie*, décrète :

1. Est fermée et déclarée ne plus être une route la partie de l'ancienne route de l'Alaska figurant sur le plan 40861 AATC, 19296 BTBF, située à l'est de la borne H1498 sur ce même plan et délimitée au nord par la limite sud du bloc 4, plan 43170 AATC, 22370 BTBF, à l'est par la prolongation de la limite est du même bloc 4 et au sud par la limite nord de la route de l'Alaska, plan 56901 AATC, 34791 BTBF.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 9 juillet 2003.

Commissaire du Yukon